



**PRÉFET  
DE LA  
DORDOGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Périgueux, le 27 août 2020

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Élection municipale partielle complémentaire pour la commune de Marnac**

En raison de l'annulation de l'élection de Monsieur Jean-Paul Mouillac en qualité de conseiller municipal ainsi que de son élection en qualité de maire de la commune de Marnac par décision devenue définitive du tribunal administratif de Bordeaux, une élection municipale partielle complémentaire est organisée le **4 octobre 2020** (1er tour) et le **11 octobre 2020** (2nd tour si nécessaire), afin que les électeurs soient en mesure d'élire un nouveau conseiller municipal.

Le mode de scrutin des conseillers municipaux est celui des communes de moins de 1 000 habitants, soit au scrutin majoritaire.

Les candidatures conformes aux dispositions du code électoral devront être déposées contre récépissé à la sous-préfecture de Sarlat-la-Caneda à partir du **vendredi 11 septembre 2020 au jeudi 17 septembre 2020** de 14h00 à 17h00. Le jeudi 17 septembre, horaire de clôture spécifique à 18h00. Pas de dépôt des candidatures le samedi 12 septembre et le dimanche 13 septembre 2020.

Les modalités de dépôt des candidatures sont rappelées dans l'arrêté portant convocation des électeurs qui figure sur le site internet de la préfecture de la Dordogne : [www.dordogne.gouv.fr/Publications/Espace-Presses/Archives/](http://www.dordogne.gouv.fr/Publications/Espace-Presses/Archives/)

Les candidats peuvent télécharger les formulaires et la documentation par le lien suivant : [www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat/Mementos-et-documents-des-precedents-scrutins/Elections-municipales-et-communales](http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat/Mementos-et-documents-des-precedents-scrutins/Elections-municipales-et-communales)

